



Alerte vigilance Orange « orages » à partir de 2h00 du matin et vigilance Jaune « pluie-inondation » dès 3h00 dans la nuit de mardi à mercredi

Météo France a placé depuis 16h00 ce mardi 16 août, le département des Bouches-du-Rhône en :

- **vigilance ORANGE** pour le phénomène « orages »
- **vigilance JAUNE** pour le phénomène « pluie-inondation ».

Cette situation orageuse d'été nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe une possibilité de phénomènes violents.

Sur les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et le Var, l'aggravation intervient par l'ouest en deuxième partie de nuit de mardi à mercredi. Là aussi, ces orages peuvent être violents avec fortes rafales de vent, grêle et fortes intensités pluvieuses de l'ordre de 80 mm en peu de temps. Sur ces départements une accalmie passagère intervient par l'ouest en cours de matinée avant une reprise des orages en cours d'après-midi.

Les conséquences possibles de la vigilance ORANGE orages sont :

- De violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires,
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement,
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.



Devant les risques associés à ces alertes, le préfet des Bouches-du-Rhône rappelle les consignes de comportement :

- **Restez informés et à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels,**
- **Eloignez-vous des arbres et des cours d'eau,**
- **Abritez-vous dans un bâtiment en dur,**
- **Évitez de vous déplacer,**
- **Protégez les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés,**
- **Évitez d'utiliser votre téléphone et des appareils électriques,**
- **Notez les numéros utiles : la mairie, le 112 ou le 18 (pompiers), le 15 (Samu) et le 17 (police / gendarmerie).**

Le préfet des Bouches-du-Rhône appelle à la prudence et demande une attention particulière aux automobilistes et si vous pratiquez des activités sensibles à ces risques météorologiques ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

